CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

CORTIX

Société Anonyme au capital de 294 311,80 Euros Siège social : Parc d'activités Neil Armstrong II
19, avenue Neil Armstrong 33700 MERIGNAC
421 603 747 RCS Bordeaux

AVIS DE REUNION

Les actionnaires de la société susvisée sont avisés de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le mardi 30 juin 2009, à 14 heures 30, au siège social 19, avenue Neil Armstrong, 33700 à Mérignac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

Ordre du jour

.

— Modification de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative de l'article 39 « *Exercice social* » des statuts ;
— Pouvoirs.

Projets de résolutions

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide en conséquence de fixer les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social respectivement au 1er janvier et 31 décembre de chaque année au lieu des 1er juillet et 30 juin de chaque année, et de prolonger de six mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de dix-huit mois et se clôturera le 31 décembre 2009.

Par suite, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 39 « Exercice Social » comme suit :
« Article 39 – Exercice Social
Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre ».

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Formulaires de vote par correspondance

La Société tient à la disposition des actionnaires des formulaires de vote à distance, accompagnés des documents qui doivent y être annexés, sur simple demande écrite adressée au siège social de la Société. Cette demande devra être reçue ou déposée au siège social de la Société au plus tard six jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Adresse électronique où peuvent être envoyées les questions écrites

Les questions écrites remplissant les conditions prévues par les articles L.225-108 al.3 et R.225-84 du Code de commerce peuvent être adressées à la Société à l'adresse électronique suivante : finance@cortix.fr.

Délai imparti pour l'envoi des demandes d'inscription de projets de résolutions

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour prévues par l'article L.225-105 du Code de commerce peuvent être adressées à la Société dans les conditions prévues par l'article R.225-71 al.1 du Code de commerce à compter de la publication des présentes et jusqu'au 5 juin 2009.

0903739